

CONTRATS AIDES 2023

	Objectifs	Forme du contrat de travail	Bénéficiaires	Aides possibles	Obligations de l'employeur
Parcours Emploi Compétence (PEC)	Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Permettre l'acquisition de compétences.	CDI ou CDD d'au moins 9 mois Durée hebdo > 20h	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi : Les chômeurs longue durée, séniors, travailleurs handicapés, bénéficiaires de certains minima sociaux (ex : RSA).	40% à 60% du SMIC Aide versée 24 mois en CDI ou 18 mois en CDD au maximum	Mener des actions d'accompagnement et de montée en compétences (avec un tuteur).
Emplois francs	Encourager l'emploi des personnes résidant dans un QPV (Quartier prioritaire de la ville)	CDI ou CDD d'au moins 6 mois Durée hebdo > 20h	Résidant dans un QPV et : Demandeurs d'emploi ou Adhérents au CSP (contrat de sécurisation professionnel) ou Jeunes suivis par une mission locale	Aide financière (pour un temps plein) CDI : 5000€/an pendant 3 ans max CDD d'au moins 6 mois : 2500€/an pendant 2 ans max	Ne pas embaucher une personne déjà dans l'association dans les 6 mois précédents. Pas de licenciement économique sur ce poste précédemment.
Contrat adulte-relais	Dans les QPV et les territoires prioritaires : Améliorer les relations entre les habitants et les services publics, médiation.	CDI ou CDD de 3 ans, renouvelable 1 fois. Temps plein ou Temps partiel si > 17h30.	Avoir 26 ans ou plus. Etre sans emploi. Résider dans un quartier prioritaire ou QPV	Aide annuelle de 21246,52€ en 2023 (pour un temps plein)	Proposer des activités en lien avec le dialogue social.
Contrat d'apprentissage	Faciliter la formation des jeunes par le partage des savoirs.	CDI ou CDD de 6 mois minimum (max 3 ans)	Jeunes de 16 à 29 révolus	2023 : 6000€ pour la 1ere année (versement mensuel) Aucune cotisation salariale dans la limite de 79% du SMIC. Exonération de CSG/CRDS.	Assurer une formation permettant d'acquérir une qualification professionnelle via un maître d'apprentissage. Fournir un emploi en relation avec l'objectif professionnel de l'apprenti.
Contrat de professionnalisation	Acquérir une qualification professionnelle dans le cadre de la formation continue	CDI ou CDD en alternance	Jeunes de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation Demandeur d'emploi de plus de 26 ans Bénéficiaires de minima sociaux Personnes sortant d'un CUI (contrat unique d'insertion)	< 30 ans = 6000€ et - Aide de 2000€ si demandeur d'emploi de 26 ans et + - Aide de 2000€ si demandeur d'emploi de 45 ans et + (cumulable avec l'aide précédente)	Assurer une formation permettant d'acquérir une qualification professionnelle. Fournir un emploi en relation avec l'objectif professionnel. Désigner un tuteur
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	Aider au développement économique des territoires ruraux de développement prioritaire.	Tout type d'embauche (si CDD, durée de 12 mois minimum)	Toute embauche	Exonération pendant 1 an de certaines cotisations patronales (maladie, maternité, invalidité...)	Structures implantées en ZRR qui embauchent une main d'œuvre locale
Agence Nationale du Sport (ANS)	Se rapprocher des référents territoriaux de l'agence (DRAJES) pour connaître les subventions possibles (sélection sur dossier). Ils vérifieront l'éligibilité de votre projet au regard des orientations fixées pour l'année en cours. DRAJES Pays de la Loire : https://pays-de-la-loire.drjcs.gov.fr/				

Organisme à contacter

Parcours Emploi Compétence (PEC)	Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr/accueil/	
Emplois francs		
Contrat adulte-relais	Préfecture : www.sarthe.gouv.fr	
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	Votre OPCO	Sport = AFDAS mail : nantes@afd.com ou tél 01 44 78 39 39
		Animation = Uniformation Tél 0969 32 79 79